



Service régional de prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
700, Notre-Dame Nord, Bureau B
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9
Téléphone: (418) 387-3444
Télécopieur: (418) 387-7060
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Le dégagement des plinthes de chauffage

Sainte-Marie, le 16 novembre 2015 - Il existe plusieurs façons de demeurer au chaud en ce début de période hivernale. Plusieurs d'entre vous on choisit le chauffage au bois. Les risques incendies sont connus pour ce qui est de ce type de chauffage : la cheminée doit être ramonée, le bois de chauffage doit être sec et non peinturé avant d'être utilisé afin d'éviter un dépôt de créosote dans la cheminée et un dégagement sécuritaire autour du poêle doit être respecté. Pour ceux qui ont décidé de chauffer leur résidence à l'aide de plinthe électrique, il vous est important de savoir que cette façon de chauffer, bien qu'elle soit simple et efficace, comporte également son lot de risque incendie.

C'est pourquoi le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce vous recommande de toujours garder une distance entre les plinthes et tout matériau combustible d'au moins 4 à 6 pouces à l'avant ainsi qu'au-dessus de l'appareil de chauffage. Pour vous assurer que ce dégagement soit respecté vous pouvez vous procurer des protèges rideaux pour plinthe électrique. Il s'agit d'une broche que vous pouvez insérer dans votre appareil de chauffage qui tiendra vos rideaux à une distance sécuritaire.



Vous devez également vérifier régulièrement que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier, des jouets, beaucoup de poussière, etc. Éloignez aussi tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement. Il est important de ne pas peindre vos plinthes électriques, puisque celles-ci sont déjà recouvertes d'une peinture cuite qui ne s'enflammera pas. Une autre sorte de peinture pourrait, après un certain temps, fissurer et prendre feu.

Pour de plus amples renseignements ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre Service de sécurité incendie municipal ou le Service régional de prévention incendie.

- 30 -

Christian Provencher
Technicien en prévention incendie
MRC de La Nouvelle-Beauce
418 387-3444, poste 134